



Fiche de poste

Directeur général du Crous de Montpellier Occitanie (groupe I) H/F

Catégorie : Emploi de directeur général du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous)

Poste à pouvoir : 1^{er} janvier 2019

Localisation : Crous de Montpellier Occitanie - 80 rue Claude Nougaro 34090 MONTPELLIER

Environnement

Le Crous de Montpellier-Occitanie est un établissement public administratif dont les missions sont axées sur les services de la vie étudiante. L'établissement gère :

- 36 000 étudiants boursiers sur critères sociaux pour un montant annuel de 114 M€
- Un parc de 9 cités et 29 résidences universitaires réparti sur Montpellier, Nîmes et Perpignan de plus de 10 700 lits pour un chiffre d'affaire annuel de 30 M€.
- 5 restaurants universitaires et 27 cafeterias (plus de 2 millions de repas servis annuellement) implantés sur 4 sites géographiques réalisant un chiffre d'affaire annuel de 7M€
- Un budget de 70 M€

Effectifs : 600 personnels fonctionnaires et CDI de droit public

Domaine d'activité	Opérateur « Vie étudiante »
Missions	Restauration, hébergement, aides financières directes (bourses sur critères sociaux) et aides spécifiques, action sociale, actions culturelles

Poste

Fonction	Emploi de directeur général du Crous de Montpellier Occitanie (groupe I)
Enjeux et responsabilités	<p>Chef d'établissement ordonnateur du budget du Crous, le directeur général du Crous impulse et contrôle les activités des unités de gestion tout en veillant à leur strict équilibre financier dans le respect des finalités sociales et de la réglementation, notamment financière et comptable.</p> <p>Il ou elle est l'opérateur(trice) principale de la chaîne de traitement des bourses sur critères sociaux pour le compte du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.</p> <p>Le directeur général ou la directrice générale exerce un contrôle de gestion sur les activités du Crous. Il ou elle programme et met en œuvre les adaptations nécessaires pour améliorer la qualité du service rendu aux étudiants dans le respect des objectifs</p>



	<p>définis dans le cadre du dialogue de gestion avec le Crous. En particulier, il ou elle veille à l'amélioration des équilibres économiques de la restauration et de l'hébergement en développant une stratégie à moyen et long terme sur les implantations, les développements et les redéploiements d'activité en intégrant à cette stratégie les besoins en ressources humaines.</p> <p>Le directeur général ou la directrice générale exerce ses missions dans le cadre de la politique définie par le MESRI et par le Crous, en partenariat avec les différents acteurs locaux, en vue d'une adaptation constante des structures de l'établissement à l'évolution des attentes et besoins des étudiants et de la communauté universitaire, dans le cadre des politiques de site.</p>
Missions principales et intérêt du poste	<p>Le directeur général ou la directrice générale du Crous est chargé(e), dans le cadre des missions statutaires et des orientations stratégiques confiées au réseau des œuvres universitaires et scolaires, d'élaborer et de mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les délibérations du conseil d'administration du Crous ;- Le projet d'établissement dans le cadre des orientations nationales du réseau des Crous ;- Les actions et dispositifs destinés à favoriser l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants tout au long de leur parcours d'études : instruction et gestion des bourses sur critères sociaux de différents ministères et d'autres aides financières, accompagnement social de l'étudiant, gestion de logements étudiants et facilitation de l'accès au logement étudiant y compris hors parc de logements du Crous, gestion des structures de restauration universitaires, dynamisation de la vie de campus notamment à travers la culture, le soutien aux initiatives étudiantes, l'animation des lieux de vie étudiante, la facilitation de l'accès aux jobs étudiants ;- Les partenariats avec les acteurs des établissements d'enseignements supérieurs notamment dans le cadre des politiques de site et avec les collectivités territoriales ;- Le dialogue avec les représentants étudiants. <p>Missions principales :</p> <ul style="list-style-type: none">- Employeur des personnels administratifs et des personnels ouvriers, il ou elle conduit le dialogue social au sein de son établissement et préside les conseils et comités statutaires ainsi que le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;- Il ou elle est ordonnateur des recettes et dépenses de l'établissement ;- Il ou elle élabore et pilote la politique d'investissement de son établissement, tant en termes de logement que de restauration (opérations de constructions et de réhabilitations).



Profil du candidat attendu

- Le candidat ou la candidate doit posséder d'excellentes connaissances administratives ainsi que des compétences juridiques, techniques et financières confirmées.
- Il ou elle est doté(e) du sens de l'organisation, d'une capacité d'écoute et de communication.
- Il ou elle doit être capable de formuler des propositions et savoir faire preuve d'initiative et d'innovation.
- Une grande capacité managériale est requise.
- Une première expérience dans le dialogue social serait appréciée.
- Ce poste nécessite une forte disponibilité, du dynamisme, de la conviction et de la loyauté.

Conditions statutaires

L'emploi de directeur général de centre régional des œuvres universitaires et scolaires du groupe I est régi par le décret n°2010-174 du 23 février 2010, dans sa version modifiée par le décret n°2017-405 du 27 mars 2017.

Peuvent être nommés dans l'un des emplois du groupe I mentionnés à l'article 4 les fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière appartenant à un corps ou à un cadre d'emplois classé dans la catégorie A dont l'indice brut terminal est :

1° Soit au moins égal à l'indice brut 966 ; dans ce cas, ils doivent avoir occupé un ou plusieurs emplois dotés d'un indice terminal au moins égal à l'indice brut 1 015, pendant une durée minimale de trois ans et justifier de huit ans de services accomplis dans un ou plusieurs des corps ou cadres d'emplois ou en position de détachement dans un emploi ;

2° Soit au moins égal à l'indice brut 1 015 ; dans ce cas, les fonctionnaires appartenant à un corps ou à un cadre d'emplois dont l'indice brut terminal est égal à 1 015 doivent avoir atteint, dans leur grade, l'indice brut 835 et justifier de huit ans de services accomplis dans un ou plusieurs corps ou cadre d'emplois ou en position de détachement dans un emploi doté d'un tel indice terminal ; les fonctionnaires appartenant à un corps ou à un cadre d'emplois doté d'un indice terminal supérieur à l'indice brut 1 015 doivent justifier de huit ans de services accomplis dans un ou plusieurs corps ou cadre d'emplois classés dans la catégorie A ou en position de détachement dans un emploi de même niveau.

Peuvent également être nommés dans l'un des emplois du groupe I les officiers de carrière détenant une ancienneté d'au moins trois ans dans le grade de lieutenant-colonel ou assimilé.

Cet emploi est soumis à la transmission d'une déclaration d'intérêts préalablement à la nomination, prévue à l'article 25 ter de la loi° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et à l'obligation de transmission d'une déclaration de situation patrimoniale prévue à l'article 25 quinquies de la loi précitée.



Modalités de candidature

Les candidatures accompagnées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitæ et d'une copie du dernier arrêté de promotion, doivent parvenir par la voie hiérarchique, dans un délai de trois semaines à compter de la présente publication à :

- Madame la Rectrice de la région académique Occitanie
Rectrice de l' Académie de Montpellier
31 rue de l'Université
34 000 Montpellier

- Madame la Présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires
60 boulevards du lycée – CS 30010 – 92170 Vanves Cedex
Courriel : recrutement.drh@crous.fr

Un double des candidatures devra également être adressé au :

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
Direction générale des ressources humaines
Service de l'encadrement
Sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement
Bureau des emplois fonctionnels et des carrières DGRH E1-2
72 rue Regnault
75243 Paris cedex 13

et par courriel : dgrh-e-1-2@education.gouv.fr